LES GLACIÈRES

"Castelnau", 24 février 1832, Jean-Marie Amelin (1785-1858), Médiathèque Centrale Emile Zola - Montpellier Méditerranée Métropole, 1652RES - vol 4 - 168, détail.

À **Castelnau-le-Lez**, l'existence de **plusieurs glacières** est attestée dès le **milieu du XVIIe siècle**. Aujourd'hui encore, la ville compte **différentes glacières** sur son territoire, véritables **trésors patrimoniaux**. Seule celle située au n°**17 de l'Avenue Roger Salengro** est ouverte au public lors de divers évènements.

Encadrée et réglementée par un **privilège royal** (1659 - 1775), l'activité des glacières communales transparaît notamment, aux **XVIIe** et **XVIIIe siècles**, dans différents procès-verbaux, **rapports d'inspection** ou **pièces de procédure** entre les consuls de Montpellier et les propriétaires du privilège. C'est ainsi que le **9 août 1686**, un rapport des 5e et 6e consuls de Montpellier indique qu'au sein des glacières de la commune "il n'y a de la glace que pour le reste du mois". En **avril 1729**, un autre rapport fournit davantage de détails, indiquant trois glacières visitées dans la commune ("la **grande glacière** apellée [sic.] de **Donnadieu**", "la **petite glacière**" et "la glacière attenant [...] appellée le **carrosse**") avec les quantités de glace qui y sont présentes. Le **20 février 1762**, un autre rapport précise qu'à Castelnau-le-Lez, cela fait "**plus de quinze ans** qu'on ne se [sert] point desd[ites] glacières à cause des difficultés qu'il y avoit de les remplir".

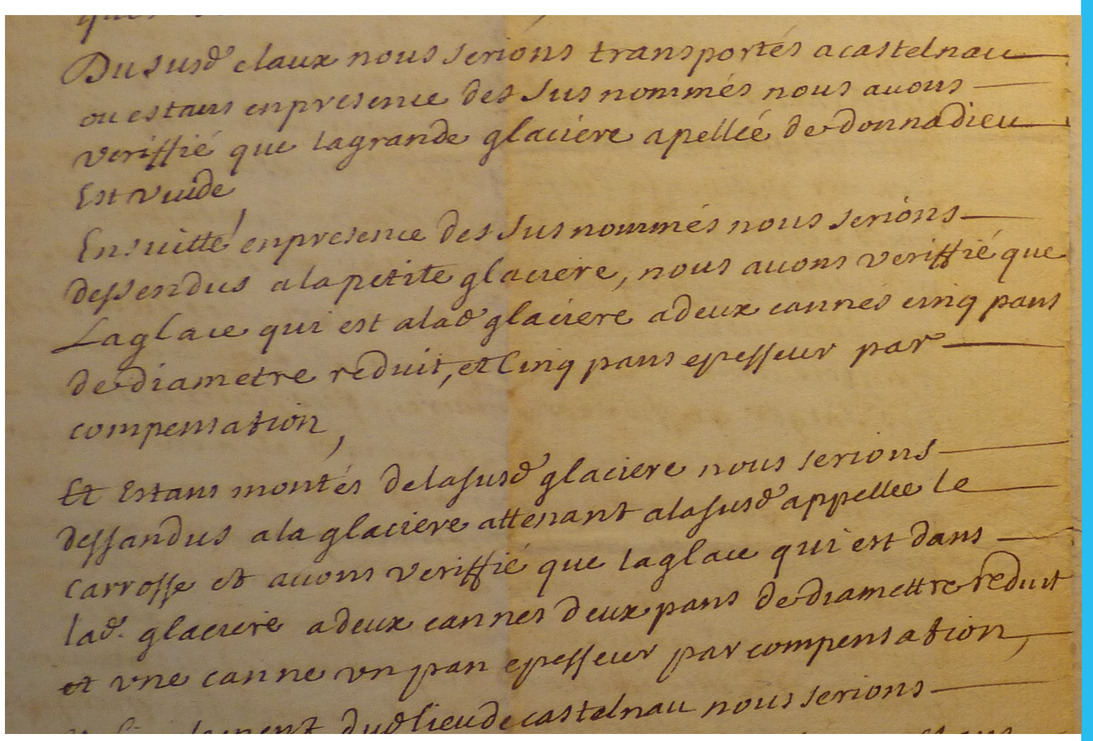

Rapport d'inspection de plusieurs glacières dont celles de Castelnau-le-Lez étant alors soumises au privilège du commerce de la glace, avril 1729, détail, document conservé aux Archives Municipales de Montpellier, sous la cote [HH 193].

"Du susd[it] claux nous serions transportés à Castelnau ou estans en présence des susnommés nous avons vériffié que la grande glacière apellée de Donnadieu est vuide, ensuitte en présence des susnommés nous serions dessendus à la petite glacière, nous avons veriffié que la glace qui est à lad[ite] glacière a deux cannes cinq pans de diametre réduit, et cinq pans [d'] épesseur par compensation, et estans montés de la susd[ite] glacière nous serions dessandus à la glacière attenant à la susd[ite] appellée le carrosse et avons vériffié que la glace qui est dans lad[ite] glacière a deux cannes deux pans de diamètre réduit et une canne un pan [d'] épesseur par compensation".

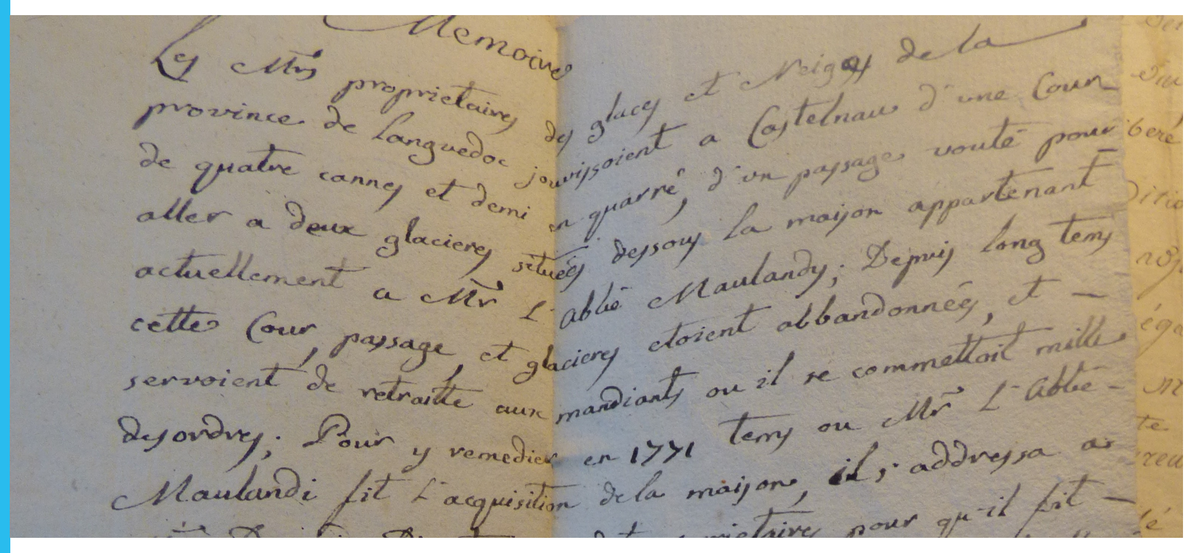

Mémoire adressé aux consuls de la ville de Montpellier et signé par Jean-Baptiste Maulandy, prêtre, dans lequel il expose son souhait de posséder la glacière double et son accès voûté, situés sous la maison qu'il a acquise en 1771, non daté [1781 ?], détail, document conservé aux Archives Municipales de Montpellier, sous la cote [HH 193].

"Mémoire, Les m[essieurs] propriétaires des glaces et neiges de la province de Languedoc jouissoient à Castelnau d'une cour de quatre cannes et demi en quarré, d'un passage vouté pour aller à deux glacières situées dessous la maison appartenant actuellement à Mr L'abbé Maulandy ; Depuis long tems cette cour, passage, et glacières etoient abbandonnés et servoient de retraitte aux mandiants ou il se commettoit mille désordres ; Pour y remedier en 1771 tems ou Mr L'abbé Maulandi fit l'acquisition de la maison [...]".

Espace culturel Pierre Fournel - Ville de Castelnau-le-Lez. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans autorisation écrite.